

Conseil d'administration du 11 mars 2022

1) Lignes Directrices de Gestion enseignant.es de l'Université Lyon 2 (pour vote)

La loi de transformation de la fonction publique prévoit la mise en place de lignes directrices de gestion (LDG) qui déterminent :

- La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines
- Les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels
- Les orientations générales en matière de mobilité.

En outre, le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs pris en application de la Loi de programmation de la Recherche prévoit également la rédaction de LDG.

Dans le respect des textes législatifs et réglementaires et dans le respect des LDG supérieures, l'Université a rédigé des LDG portant sur :

- Les mobilités des enseignants-chercheurs, des contractuels du 2nd degré et des chaires de professeurs junior
- Les promotions des enseignants
- Le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs